

## LA LETTRE DU GROUPE CGT AU CESER NA

## PLÉNIÈRE

### des 11 & 12 octobre 2022

La mobilisation des salarié-e-s de Total a mis le projecteur sur le déséquilibre de plus en plus profond dans la répartition des richesses. Selon l'ONG « Observatoire des Multinationales », les dividendes versés des entreprises du CAC 40 pour 2021 a atteint un record de 57,5 Mds €. La rémunération des patrons du CAC a, elle, progressé en moyenne de 52 %. Et l'ONG annonce une année 2022 encore plus prolifique.

Ainsi, les grands groupes et leurs actionnaires, s'enrichissent scandaleusement en pleine crise, quand de l'autre côté les travailleur-euse-s, des retraité-e-s n'arrivent plus à vivre de leur travail. Non seulement il n'y a pas de « ruissèlement » avec le capitalisme, mais sa domination sur l'économie et la société fonctionne en pleine crise comme une machine à concentrer toujours plus les richesses et les pouvoirs, à exacerber toutes les inégalités.

Pas étonnant que la colère gronde, que les mobilisations émergent un peu partout, se développent et gagnent souvent comme à EDF, dans les ports, dans la santé,... La CGT a raison d'appeler à d'élargir l'action dans l'unité syndicale dans chaque entreprise, chaque service public, chaque branche professionnelle. Face à une inflation qui s'installe, l'indexation des pensions et des salaires est le moyen efficace et durable (et non les primes) de combattre la pauvreté, d'éviter le grand déclassé annoncé de millions de familles, de permettre au monde du travail de vivre mieux.

Plus largement, agir pour la revalorisation des salaires, (et de tous les éléments de protection sociale qui y sont liés) c'est une aussi affirmer une ambition collective de reprendre la main sur le travail, sa place dans la société. Car la crise du travail est bien plus profonde. La souffrance, le mal-être, la perte de sens au travail, l'explosion des démissions en sont l'expression. Transformer, « soigner » le travail c'est aussi se donner les moyens d'en re-débattre ses finalités, son contenu, de refaire sens commun, de reconstruire des solidarités.

C'est enfin un des meilleurs leviers pour affronter la transition écologique en économisant du capital, en favorisant l'économie circulaire et la production locale, en transformant les modes de production.

Pour cela, il faut desserrer la pression de la finance et des critères de gestion du capitalisme sur le travail et prioriser le développement des capacités humaines. Revalorisation et transformation du travail, sont essentielles pour bâtir une stratégie nouvelle de développement social, économique et environnemental.

Il n'y a jamais eu autant besoin de syndicalisme, de la CGT, pour affronter ces défis.



Julien RUIZ

# aire

# SOMM

## PLÉNIÈRE DES 11 & 12 OCTOBRE 2022

### " CONTRIBUTION DU CESER NA EN FAVEUR D'ÉCO-SOCIO-CONDITIONNALITÉS "

*Contribution*

### " ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 "

*Avis*

### " DÉBAT ORIENTATION BUDGÉTAIRE ET STRATÉGIE CONTRACTUELLE FERROVIAIRE RÉGIONALE "

### " TRANFERT DE PROPRIÉTÉ DU MATÉRIEL ROULANT "

*Avis*

### " STRATÉGIE SCIENTIFIQUE RÉGIONALE "

*Avis*

### " L'ANIMATION DU VOLET DÉCHET DU SRADDET "

*Avis*

### " MÉTIERS DU SOIN ET DU LIEN SOCIAL "

*Rapport du CESER*



# " Contribution du CESER NA en faveur d'Eco-socio-conditionnalités "

## Contribution

Le CESER NA, au travers de cette contribution, s'est prononcé en faveur d'éco-socio-conditionnalités exigeantes pour les aides aux entreprises et plus largement sur l'ensemble des politiques publiques. La délégation CGT, très mobilisée sur ce sujet, avait proposé que l'assemblée s'autosaisisse dans le cadre du nouveau SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique), mais aussi du Nouveau CPER 2021-2027 qui a acté le principe de critères de conditionnalités pour les projets retenus.

Cette contribution du CESER est importante. La commission évaluation, présidée par notre camarade Julien RUIZ, a travaillé pendant plusieurs mois, auditionné les principaux acteurs économiques et sociaux. Le comité régional CGT NA a lui-même été auditionné.

La contribution réaffirme que, face aux crises multiples (économique, sociale, écologique, démocratique) l'intervention et la conditionnalité des aides publiques doivent plus que jamais viser à renforcer, accélérer les transformations du modèle productif et de développement.

Elle propose en premier lieu que des critères d'éligibilité pour l'accès aux aides publiques, en particulier le respect de l'égalité Femmes/Hommes professionnelle (respect de la loi avec la mise en place d'un plan d'action), mais aussi l'obligation d'information consultation avec avis conforme du CSE.

Elle préconise aussi que les critères d'éco-socio-conditionnalités s'appliquent de façon généraliste mais avec des modulations dans l'application (sur le nombre et l'intensité des critères) en tenant compte de la taille des entreprises, en particulier des TPE, en veillant à un accès aux dispositifs simplifié.

Elle recommande au Conseil Régional de prioriser et de cibler l'action au travers de cinq dimensions et types de critères de conditionnalités :

**SOCIAUX**, avec la création d'emplois durables et de qualité, la lutte contre les inégalités, la formation qualifiante, l'égalité F/H, la sécurisation des parcours professionnels.

**ENVIRONNEMENTAUX**, en priorisant l'action en faveur de la décarbonation, l'économie circulaire.

**DÉMOCRATIQUES**, au travers de la transparence et de la consultation des représentants du personnel (CSE et CPRI) sur les aides versées et leur utilisation.

**ETHIQUES**, en luttant contre l'évasion et l'optimisation fiscale, les conflits d'intérêts, en veillant au respect des droits humains.

**TERRITORIAUX**, en priorisant l'ancrage territorial durable, la réindustrialisation et la relocalisation de productions.

Enfin, le CESER préconise la mise en place d'un comité de suivi multipartite associant les élu-e-s régionaux, les organisations syndicales et patronales pour apprécier dans la transparence l'efficacité des aides, le respect des engagements. Il appelle le



Conseil Régional à se donner les moyens du suivi, du contrôle et le cas échéant de remboursement des aides en cas de non respect manifeste des engagements.

La contribution a été très largement adoptée malgré l'abstention d'une partie du collège des employeurs. Elle est un point d'appui pour le monde du travail, les organisations syndicales, pour la CGT. C'est aussi une contribution qui s'inscrit dans une ambition de transformation de notre modèle productif.



Cécile  
Saez-Payencet



Line  
Gillon



André Marc  
Solureau

[Lire l'intervention CGT](#)

[Lire l'audition du comité régional CGT](#)

[Lire la contribution du CESER NA](#)

[Lire le diaporama du CESER NA](#)

## " Orientations budgétaires 2023 "

Avis



Cette séance plénière du CESER a été l'occasion de donner un avis sur les orientations budgétaires 2023 présentées par la Région. Il est tout d'abord impossible de passer sous silence la désinvolture dont a fait preuve l'exécutif régional en fournissant aux élu-e-s du Conseil Régional un texte différent de celui présenté au CESER. Quelle stupéfaction de voir dans le document modifié que la notion d'éco-socio-conditionnalités dans le cadre des aides versées par la Région avait été supprimée. Mais l'autre surprise fut de voir que sur les orientations stratégiques contractuelle des TER, l'ouverture à la concurrence des lignes TER était désormais clairement affichée. La CGT affirme son opposition à l'ouverture à la concurrence des lignes TER. Jamais une quelconque ouverture à la concurrence n'a favorisé les usager-ère-s et encore moins amélioré le service public. Il n'y a qu'à regarder où a conduit la libéralisation du marché de l'énergie.

Bien évidemment, l'inflation va peser sur les politiques d'interventions de la Région. La Région dit qu'elle a construit ces orientations budgétaires 2023 avec la volonté de « faire le dos rond » face aux difficultés liées à la crise ou plutôt aux crises actuelles et successives. Mais pour la CGT, dans cette période d'incertitude, l'investissement ne peut être tourné que vers les filières fondamentales à soi-disant forte valeur ajoutée. La ré-industrialisation sans exclusive de filières reste un enjeu majeur pour notre territoire.

Enfin, toute politique régionale ambitieuse ne peut reposer que sur une stabilité des finances régionales. Aujourd'hui, la suppression de la CVAE, qui est compensée par des dotations de compensations de l'Etat qui tendent à baisser, confirme nos craintes sur la capacité pour les collectivités locales d'avoir une autonomie fiscale et stable.

La CGT attend la prochaine étape du budget primitif 2023 qui doit absolument porter, même avec les limites des exercices du pouvoir de l'échelon régional, une traduction d'une société en route pour une belle aventure en Nouvelle-Aquitaine pour le droit à une vie, digne, égalitaire, solidaire et donc heureuse.



Michel  
Valentin-Garrigue



Véronique  
Lebibon

[Lire l'intervention CGT](#)

[Lire l'avis du CESER NA](#)

## " Débat orientation budgétaire et stratégie contractuelle ferroviaire régionale "

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le CESER a débattu de la stratégie de contractualisation ferroviaire, c'est-à-dire la future convention TER, du Conseil Régional NA. Sur proposition de la délégation CGT, les organisations syndicales se sont exprimées de façon unanime au travers d'une déclaration commune pour dénoncer la forme et le fond.

La forme puisque les documents transmis des OB au CESER faisaient abstraction des éléments relatifs à la stratégie régionale sur la future convention TER, contrairement à ceux transmis aux élu-e-s régionaux. Les organisations syndicales ont ainsi affirmé « qu'elles ne peuvent admettre qu'un tel déni de démocratie soit perpétré, bafouant les prérogatives de notre assemblée ». Le CESER dans son avis sur les OB a aussi dénoncé cette situation. Plus largement les OS ont rappelé que le débat sur une politique publique aussi structurante « ne peut se réduire à un débat tronqué, partiel, qui ne serait alimenté que par des affirmations, souvent contradictoires, parfois péremptives. » Elles ont appelé au contraire à ce que les décisions concernant la stratégie ferroviaire en Nouvelle-Aquitaine soient précédées de débats avec l'ensemble des parties prenantes, citoyen-ne-s, représentant-e-s des salarié-e-s, des usager-ère-s, des territoires.

Le fond aussi, en s'opposant à l'intention du Conseil Régional d'ouvrir à la concurrence des 4 lots et ce dès 2024. En appui sur l'expérience du fret ferroviaire, les OS ont démontré que la concurrence n'avait jamais été une solution, mais plutôt le problème. La concurrence contribue à segmenter, cloisonner un peu plus le réseau. Elle s'éloigne des principes et des conditions d'une réponse de service public en faveur de tous les territoires et des usager-ère-s. Elle participe, avec sa logique de moins-disant et de dumping social, au déclassement des droits et des statuts des agents du ferroviaire, secteur qui peine

déjà à recruter. Et enfin, elle entraîne souvent des surcoûts pour pallier aux désengagements des opérateurs privés qui ne respectent pas leurs engagements.

Les OS ont rappelé que la fréquentation des TER était en hausse avec une satisfaction des usager-ère-s de 92 %, mais aussi que rien n'obligeait le Conseil Régional d'ouvrir à la concurrence. « Des pays très libéraux comme les Pays-Bas font le choix de soustraire leurs services ferroviaires des obligations de recours aux appels d'offre » et qu'il était toujours possible de contractualiser pour 10 ans avec l'opérateur historique SNCF. Pour la CGT, c'est surtout au sous-investissement chronique dans le réseau, les matériels et les moyens humains qu'il faut s'attaquer pour répondre aux besoins des usager-ère-s et accélérer la transition écologique.

La délégation CGT au CESER continue à se mobiliser pour le service public ferroviaire en lien avec les organisations de la CGT.



Hervé Pineaud



Robert Colin



Gisèle Boursier

[Lire la déclaration commune CGT-CFDT-FO-UNSA-CFE/CGC-CFTC-FSU-Solidaires](#)

## " Transfert de propriété du matériel roulant "

Avis

Lors de cette plénière, le Conseil Régional a présenté une délibération permettant à la Région Nouvelle-Aquitaine de devenir propriétaire du matériel roulant ferroviaire affecté au service TER de la région. Les 148 rames concernées sur 195 en exploitation dans la région seraient ainsi transférées à la région qui en assumerait alors la pleine propriété, se trouvant donc responsable à la fois de l'ingénierie de maintenance, des conditions d'acquisition de nouveaux matériels et de bien d'autres obligations techniques et réglementaires liées à l'exploitation ferroviaire.

Ce transfert constitue donc un nouveau morcellement du système ferroviaire qui a nécessité d'être intégré pour rendre le service public attendu par la population.

Devant cette attaque qui déstructure le système pour répondre aux besoins de la mise en concurrence, la délégation CGT au CESER a décidé de travailler unitairement avec les autres organisations syndicales de l'assemblée. L'unité ainsi obtenue a permis de peser sur le contenu de l'avis et de déposer des amendements importants afin qu'il soit conforme aux attentes des salarié-e-s. Le rappel du volet social, avec près de 500

cheminot-e-s potentiellement concerné-e-s par ce transfert et de la nécessité d'avoir un service public garant d'un niveau de sécurité au plus haut ont été approuvés à l'unanimité du CESER. Une fois de plus, le travail de la délégation CGT a permis de faire entendre nos revendications et de les faire porter par une assemblée qui en reconnaît la justesse.



Hervé Pineaud



Robert Colin



Gisèle Boursier

[Lire l'intervention CGT](#)  
[Lire l'avis du CESER NA](#)

## " Stratégie scientifique régionale "

Avis

Le Conseil Régional a présenté sa stratégie régionale scientifique. Le CESER, tout comme la CGT, s'est félicité que la région se dote d'une telle feuille de route. Celle-ci se décompose en 2 parties : l'une sur les priorités stratégiques de recherche scientifique que le Conseil Régional entend valoriser ; l'autre sur les moyens, l'ancrage régional des projets scientifiques et les conditions des transferts technologiques.

La CGT a indiqué que, face aux crises structurelles qui traversent nos sociétés, aux défis nouveaux et inédits qui sont posés, la recherche scientifique devait embrasser tous les enjeux culturels, sociétaux, économiques, sociaux, démocratiques.

Ils appellent des réponses nouvelles, transformatrices pour lesquelles la recherche peut et doit largement contribuer. En ce sens, la CGT soutient la proposition de l'avis de mise en place « des recherches interdisciplinaires concernant les mutations du travail dans l'ensemble des secteurs d'activité », en complément des autres enjeux écologiques, énergétiques priorités dans la feuille de route régionale.

Par ailleurs, la CGT a regretté l'absence d'analyse et d'évaluation sur le faible niveau investissement en R&D régional (1,4 % du PIB public et privé) très loin des objectifs des 3 % de la stratégie de Lisbonne. Elle a proposé de privilégier des partenariats

directs avec les laboratoires universitaires de recherche plutôt que de multiplier les appels à projets qui épuisent les chercheur-euse-s, qui contribuent à leur précarisation.

Enfin, la CGT considère nécessaire d'évaluer les dispositifs de transferts technologiques, d'y introduire des conditionnalités dans les financements publics pour des débouchés industriels durables sur les territoires de la région.

La CGT a voté l'avis.



Julien  
Ruiz



Véronique  
Lelibon

[Lire l'intervention CGT](#)

[Lire l'avis du CESER NA](#)

## " L'animation du volet déchet du SRADET "

Avis

La feuille de route d'animation du volet déchets du SRADET répond aux attentes exprimées précédemment par le CESER, en particulier concernant l'importance donnée à la prévention des déchets, à la sensibilisation de tous les acteurs et à l'amélioration du recyclage. Pour sa mise en œuvre, le CESER souligne trois points de vigilance : bien différencier l'action régionale selon les spécificités du territoire (ce que la feuille de route prévoit en particulier via une convention d'objectifs), s'assurer de la large diffusion de l'appel à projets à destination des Intercommunalités, et accorder une grande attention à l'évolution des prix facturés aux ménages pour la collecte et le traitement des déchets. L'acceptation des politiques de collecte séparée risque de s'éroder si les prix augmentent trop.

En effet, les mandaté-e-s CGT du CESER s'inquiètent des disparités croissantes entre départements et communes des taxes excessives de collecte des déchets sur les habitant-e-s et des règlements restrictifs communaux dans le but de faire des économies. On n'est pas loin d'affirmer que ces mesures risquent d'être contreproductives car elles risquent d'entraîner le retour des dépôts de déchets à ciel ouvert dans les villes et les campagnes.

Pourtant, en matière de sensibilisation et d'enseignements auprès des populations sur ces filières d'exploitation et de tri des déchets, il reste beaucoup à faire pour que tout le monde joue son rôle dans le développement de l'économie circulaire.

Pour la CGT, les principaux enjeux se situent dans la capacité de la filière à accompagner la transformation des métiers de la collecte et du tri des déchets, à organiser la montée

en compétence des salarié-e-s et à faire évoluer l'offre de formation et la culture professionnelle.

Tout cela représente des potentialités énormes dans le domaine industriel et la création d'emplois en Nouvelle-Aquitaine et nationalement : il faut absolument renforcer l'intérêt de ces métiers en transformant les postes de travail avec plus de sécurité moins de pénibilité et proposer des parcours professionnels qualifiés et les rémunérations correspondantes pour inscrire ces activités dans la durée.

Les élu.e.s CGT du CESER NA resteront vigilant-e-s sur les décisions et actions du Conseil Régional dans ce domaine en souhaitant que le contexte économique et les intérêts financiers ne favorisent pas la dégradation des services parfois constatée auprès des populations et des professionnels.



Sophie  
Peyregne



Pascale  
Rome



Paul Hervé  
Rousseau

[Lire l'intervention CGT](#)

[Lire l'avis du CESER NA](#)

## " Métiers du soin et du lien social "

Rapport du CESER

La commission éducation, formation et emploi a travaillé durant plusieurs mois sur une auto-saisine sur « les métiers du soin et du lien ». L'examen du projet de rapport avait été repoussé lors de la plénière précédente en octobre au regard des nombreuses questions qu'il soulevait et exprimées par de nombreux acteurs du CESER, dans le collège syndical, mais aussi au sein des autres collèges (associatif et patronal). La délégation CGT avait alors déposé une quarantaine d'amendements.

Elle avait déploré l'insuffisance d'analyse critique des politiques publiques libérales conduites depuis 30 ans qui ont conduit à une telle situation d'extrême tension à l'hôpital et dans ses métiers. Elle avait aussi regretté l'approche du rapport centré sur la problématique des parcours professionnels, alors même que les enjeux essentiels et urgents sont ceux de la revalorisation des rémunérations et des carrières, de la nécessité d'un Big-bang sur des conditions de travail pour stopper la fuite des personnels et rendre ces métiers attractifs à nouveau. Elle avait aussi noté l'insuffisance de la prise en compte de l'enjeu des critères professionnels et de la technicité engagées dans ces métiers, très largement féminisés, dont la reconnaissance à leur juste valeur serait un facteur structurant de réduction des inégalités femmes/hommes. Enfin, la délégation CGT avait pointé aussi une forme d'ambiguïté entretenue vis-à-vis de la notion de métiers et rappelé que pour la CGT, ils sont structurants de la reconnaissance des qualifications, des droits, et des pratiques professionnelles sécurisantes pour les professionnels et les usager·ère·s. Durant des travaux, ces conseiller·ère·s de la CGT sont intervenu·e·s à plusieurs reprises dans ce sens, produit une contribution sur ces enjeux et relayé les conclusions de l'enquête nationale confédérale sur les métiers du soin et du lien social.

Lors de l'examen du rapport en plénière et malgré la prise en compte de nombreux amendements, les interrogations de fond n'étaient pas levées. La délégation CGT a indiqué que « le



découpage entre ce que ces salarié·e·s portent et ce qu'elles et ils vivent au quotidien, et ce dont traite ce rapport subsiste », et s'est abstenue sur ce rapport avec une grande partie de l'assemblée (72 abstentions). La délégation CGT considère que c'est une occasion manquée pour le CESER NA de contribuer aux nécessaires réponses fortes à la crise structurelle qui traverse ces métiers essentiels.



Marc  
Havard



Véronique  
Lelibon



Wafaa  
Fort

[Lire l'intervention CGT](#)  
[Lire le rapport du CESER NA](#)  
[Lire la contribution CGT](#)

**Présence d'une partie des membres CGT au CESER lors de la rencontre des élu·e·s & mandaté·e·s et de la Conférence régionale CGT NA les 8, 9 et 10 novembre 2022**



**DIAGORIS**  
EXPERTISE

Contact.toulouse@diagoris.fr

8-9-10  
NOVEMBRE 2022

7 place du Président Wilson  
31000 Toulouse

05 61 57 65 52





[www.cgt-na.fr](http://www.cgt-na.fr)

**Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine**

Siège social  
Bourse du Travail  
44 Cours Aristide Briand - CS 61653 - 33075 Bordeaux cedex  
[communication@cgt-na.fr](mailto:communication@cgt-na.fr)

Antenne de Limoges  
Maison du Peuple  
24 rue Charles Michels - 87000 Limoges